COMPLIANCE CONCURRENCE - RSE - ENVIRONNEMENT

Autorité de la concurrence : comprendre ses pouvoirs, prévenir et réagir

Un échange d'informations entre concurrents lors d'un salon professionnel, une clause de distribution mal calibrée, une pratique tarifaire alignée sur celle du voisin : les comportements à risque naissent plus souvent de l'ignorance que d'une intention. Les équipes commerciales n'identifient pas toujours ce qui, dans leurs pratiques ordinaires, peut être qualifié d'entente ou d'abus. Ce format court présente le rôle de l'Autorité de la concurrence, l'étendue de ses pouvoirs d'enquête et les sanctions encourues. Il donne des réflexes aux équipes exposées et fixe la conduite à tenir en cas de visite des enquêteurs dans l'entreprise.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 250 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Juristes et responsables conformité ainsi que directeurs commerciaux responsables marketing acheteurs et dirigeants d'entreprise.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Situer le rôle de l'Autorité de la concurrence et son articulation avec les autres autorités
- Identifier les pratiques susceptibles d'être qualifiées d'entente ou d'abus de position dominante
- Repérer les situations professionnelles à risque dans les échanges avec les concurrents
- Adopter la conduite à tenir lors d'une visite des enquêteurs
- Contribuer au dispositif interne de prévention du risque concurrence

03 Programme détaillé

M1 L'Autorité et ses pouvoirs

- Qui contrôle quoi et avec quels moyens
- Missions de l'Autorité de la concurrence et champ de son intervention
- Articulation avec les autorités européennes et les juridictions
- Modes de saisine et déroulement d'une procédure
- Pouvoirs d'enquête et mesures conservatoires
- À retenir : L'Autorité peut se saisir d'elle-même sans qu'aucune plainte ait été déposée contre l'entreprise.

M2 Les pratiques à risque

- Reconnaître l'interdit dans le quotidien commercial
- Ententes entre concurrents et échanges d'informations sensibles
- Abus de position dominante et pratiques d'éviction
- Restrictions verticales dans les réseaux de distribution
- Zones de vigilance dans les associations professionnelles et les salons
- Signaux qui doivent alerter un commercial
- Cas pratique : Les participants qualifient une série d'échanges entre concurrents et distinguent ceux qui restent admissibles.

M3 Prévenir et réagir

- Se préparer avant la visite
- Sanctions encourues par l'entreprise et par les personnes
- Mécanismes de clémence et de transaction
- Conduite à tenir dès l'arrivée des enquêteurs dans les locaux
- Construction d'un programme de conformité concurrence utile aux équipes
- Mise en situation : Le groupe organise l'accueil d'une visite d'enquêteurs et répartit les rôles dans l'entreprise.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 250 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr